



Adoption du décret portant extension de la durée et du périmètre des licences octroyées aux opérateurs de téléphonie mobile

Lomé, le 11 mai 2018 - En conseil des ministres ce mardi 08 mai, le gouvernement a adopté un décret autorisant le Ministre des Postes et de l'Economie Numérique à procéder à la signature des arrêtés relatifs à l'extension de la durée et du périmètre des licences octroyées aux opérateurs de téléphonie mobile, Atlantique Telecom (Moov Togo) et Togo Cellulaire.

En effet, la vision du gouvernement telle qu'exprimée dans la déclaration de politique du secteur de l'économie numérique pour la période 2018-2022 se traduit par : « **Le haut-débit est une commodité pour tous les segments de la société, les applications à forte valeur ajoutée sont utilisées dans tous les secteurs économiques et toutes les compétences TIC sont disponibles chez les jeunes** ». Pour atteindre cette vision, il est important que tous les acteurs de l'écosystème des TIC notamment les opérateurs de téléphonie mobile Togo Cellulaire et Moov Togo, chargés d'établir et d'exploiter des réseaux de télécommunications mobiles GSM, jouent leur rôle.

C'est dans cette optique que le ministère a soumis au gouvernement un projet de décret, l'autorisant à étendre jusqu'en 2036, la durée de leurs licences GSM (2G/3G) qui arrivent à échéance en 2019 pour Togo Cellulaire et en 2021 pour Moov Togo. Ceci pour donner plus de visibilité à ces acteurs et les inciter à investir davantage. Ledit décret devait également permettre au ministère d'élargir le périmètre des licences octroyées aux deux opérateurs en leur attribuant des licences 4G, conformément au plan d'actions retenu dans la Déclaration de Politique sectorielle.

En adoptant le décret ce 08 mai 2018, le gouvernement rend possible ces deux mesures importantes qui permettront de :

- permettre aux consommateurs d'avoir accès aux services 4G afin de disposer d'une connexion internet très haut-débit mobile ;
- donner plus de visibilité aux opérateurs et les inciter à investir davantage pour la réalisation des objectifs de la politique sectorielle et le développement de l'économie nationale ;
- réaliser l'objectif de couverture 4G d'au moins 40% de la population à l'horizon 2022, fixé dans la déclaration de politique sectorielle ;
- accompagner le processus de transformation du Groupe Togo Telecom en procédant à la mise à niveau de ses licences.

Le ministère des Postes et de l'Economie Numérique prendra toutes les dispositions pour que la signature des arrêtés relatifs à l'extension des licences GSM et l'attribution des licences 4G soient effectives dans les meilleurs délais.

Contact presse : presse@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.